

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2023

### COMPTE-RENDU

**Présents :** David AYMAR, Jean-Louis AYMAR, Philippe CHABUT, Sébastien COUDERC, François DANEMANS, Sylvain DELRIEU, Benoît ESPEYSSE, Jean-Marc LABORIE, Colette LABRUNIE, Marthe LAVAISSIERE, Robert MALBOS, André MOLENAT, Carole PUECH, Philippe PUECH, Jérémy VAISSIERE.

**Absents excusés :**

**Représentés :** Antoine PUECH par François DANEMANS

**Secrétaire de Séance :** Jérémy VAISSIERE

La séance débute à 20h30

Après vérification du quorum, Jérémy VAISSIERE est désigné comme secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller s'il a des commentaires à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2023. En l'absence de commentaires, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Communauté de Communes**

Monsieur Benoît ESPEYSSE fait le bilan de la commission agriculture qui s'est tenue à la communauté de communes le 26 septembre. Ont été abordés le plan châtaigne, l'agrément du Foirail de Maurs comme lieu de rassemblement, l'opération « cultivons nos forêts ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission Développement économique est fixée au 7 novembre 2023.

### 1-BIENS SECTIONNAIRES - ATTRIBUTION DES PARCELLES LIBEREES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024 par monsieur Laurent COSTES.

Considérant le courrier de monsieur Laurent COSTES en date du 11 mai 2023, aux termes duquel ce dernier fait part de sa cessation d'activité en tant qu'exploitant agricole à la date du 31 décembre 2023,

Considérant la convention pluriannuelle d'exploitation conclue entre monsieur Laurent COSTES et la commune de Calvinet, aux droits de laquelle vient désormais la commune de Puycapel, en date du 1<sup>er</sup> janvier 1997,

Considérant les avenants à la convention pluriannuelle d'exploitation conclus entre monsieur Laurent COSTES et la commune de Calvinet le 15 juin 1999 et le 1<sup>er</sup> mai 2013,

Considérant l'avenant à la convention pluriannuelle d'exploitation conclu entre monsieur Laurent COSTES et la commune de PUYCAPEL le 1<sup>er</sup> avril 2019,

PLC AL PC BA PP RT MA CL  
CP SD AD DS Jd JMV

Considérant que ladite convention et ses avenants sont relatifs à des parcelles ayant la qualité de biens sectionnaires, d'une superficie de 43 hectares situés : Puy Lamothe, Puy de Vergne, Vialle Monsigne, Puy d'Escrozes, Combes de Moudat, Puy Cabrol, Puy Garric, Puy de Gourgue, Coustil, Puy Majou, Puy de Rastabiau.

Considérant le courrier reçu de monsieur Paul BONNET, jeune agriculteur, en date du 18 octobre 2022, exprimant son souhait de se voir attribuer la totalité des parcelles,

Considérant que ce dernier a son domicile réel et fixe dans la commune,

Considérant son projet de s'installer en production de vaches allaitantes,

Considérant la volonté de la commune d'installer un jeune agriculteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1-ATTRIBUE la totalité des parcelles libérées par monsieur Laurent COSTES à monsieur Paul BONNET.

2- FIXE le loyer annuel à 130 € l'hectare.

2-AUTORISE monsieur le Maire à signer une convention pluriannuelle d'exploitation avec monsieur Paul BONNET.

## **2- France Ruralités : Demande de labellisation au programme « Villages d'Avenir »**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du plan France Ruralités lancé le 15 juin 2023 par madame la Première ministre.

Ce plan qui regroupe 4 axes présente un dispositif spécifique d'appui en ingénierie aux communes rurales dénommé « Villages d'Avenir ». Ce programme porté par l'ANCT, doit permettre de répondre aux besoins d'ingénierie des communes rurales en complément des ingénieries locales existantes. Il se veut être un programme opérationnel permettant de mobiliser rapidement des ressources pour la réalisation rapide de projets.

La commune de PUYCAPEL est éligible à ce programme, tel qu'il a été présenté par le Préfet, lors de la réunion de lancement du 20 septembre 2023.

Ce programme va se traduire dans le Cantal par la mise à disposition de deux chefs de projets placés sous pilotage de la DDT, pour assurer le suivi de 20 à 30 communes au total.

La candidature à cette labellisation peut se faire sous 2 formes différentes :

-Une candidature individuelle ;

-Une candidature mutualisée (en grappe) avec quelques autres communes de notre EPCI, portant collectivement une dynamique commune sur un ou plusieurs thèmes à définir.

Monsieur le Maire précise que la labellisation nécessite :

- que la commune fasse preuve d'une dynamique importante sur le ou les thème(s) identifié(s) sur lesquels elle souhaite être aidée ;

- que les projets qu'elle souhaite inscrire soient porteurs de progrès significatifs pour le développement local et qu'elle puisse justifier que le défaut d'ingénierie est le facteur limitant pour leur réalisation.

JML CP PP BE PC RIC AIL  
JV AD DS RH MA  
GF EL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 3 abstentions et 13 voix pour :

- sollicite monsieur le Préfet du Cantal pour obtenir la labellisation de la commune de PUYCAPEL au programme « Villages d'Avenir » dans la cadre d'une candidature :

▪ En grappe avec les communes de : Boisset, Cayrols, Marcolès, Parlan, Roumégoux, Roannes Sainte-Mary, Saint-Antoine, Siran, Vitrac.

- précise que les thèmes sur lesquels la commune de PUYCAPEL souhaite un appui sont :

\*Construction d'une nouvelle école

\* Création d'une Halte-Garderie et/ou d'une MAM et/ou d'un RAM

- précise que les projets qui pourraient nécessiter l'intervention du chef de projet sont :

\*Construction d'une nouvelle école

\* Création d'une Halte-Garderie et/ou d'une MAM et/ou d'un RAM

- Indique que sa candidature est détaillée dans la fiche de candidature jointe à la présente délibération.

### **3- EMPRUNT pour travaux sur les réseaux d'Eau et d'Assainissement et réalisation du diagnostic assainissement Calvinet/Mourjou.**

Suite à la consultation des banques pour un emprunt de 150 000 euros, correspondant au financement des travaux sur les réseaux d'Eau et d'Assainissement et à la réalisation du diagnostic assainissement Calvinet/Mourjou, monsieur le Maire fait part des offres reçues du Crédit Agricole Centre France et de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin

Après analyse des offres, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1/ADOPTÉ l'offre de la Caisse d'épargne Auvergne-Limousin, selon les caractéristiques suivantes :

Montant du prêt : 150 000 € (Cent cinquante mille euros)

Objet du prêt : travaux sur les réseaux d'Eau et d'Assainissement et réalisation du diagnostic assainissement Calvinet/Mourjou

Durée : 20 ans

Taux Variable : indexé sur le livret A + 0.70 % (soit un taux indicatif de 3.70 %) sur 20 ans.

Mode d'amortissement : capital constant et échéances dégressives.

Commission d'engagement : 0.10 % du montant de l'emprunt

2/ AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au traitement de ce dossier.

FLC AN ✓ PC BR PP CP SV AD  
DS RM MA G JML CL

**4-Création de deux emplois « d'Adjoint Technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> Classe » titulaires à temps complet, pour avancement de grade et modification du tableau des emplois.**

Monsieur David AYMAR sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire indique que les possibilités d'avancement de grade 2023, transmises par le Centre de Gestion du Cantal, ont été examinées et que deux agents communaux remplissent les conditions pour un avancement de Grade à l'ancienneté :

-2 agents actuellement au grade d'Adjoint Technique territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe peuvent prétendre au grade d'Adjoint Technique territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe.

Monsieur le Maire propose de créer les postes nécessaires à ces avancements de grade.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Maire, le Conseil municipal ; à l'unanimité des membres présents :

1/ DECIDE de créer deux emplois d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe Titulaires à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

2/APPROUVE la modification du tableau des emplois intégrant ces deux créations d'emplois, comme suit :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	Durée Hebdomadaire De travail et type d'emploi	POSTES		
			POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE			3	3	0
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps complet <i>Titulaire</i>	2	2	0
Adjoint administratif territorial	C	Temps non complet 18.5/35 <sup>ème</sup> <i>Titulaire</i>	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE			6	6	0
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps complet <i>Titulaire</i>	2	2	0

JM  
AD DS AM MA SV CP PP PC A/V FC  
FD el

Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Temps complet <i>Titulaire</i>	2	0	2
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Temps non complet 19.6/35 <sup>ème</sup> <i>Titulaire</i>	1	1	0
Adjoint technique territorial	C	Temps complet <i>Titulaire</i>	2	2	0
Adjoint technique territorial	C	Temps non complet 6.5/35 <sup>ème</sup> <i>Non Titulaire en CDI</i>	1	1	0
FILIERE SOCIALE			1	1	0
ATSEM Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps complet <i>Titulaire</i>	1	1	0
FILIERE ANIMATION			1	1	0
Adjoint territorial d'animation	C	Temps non complet 15/35 <sup>ème</sup> <i>Non Titulaire en CDI</i>	1	1	0
TOTAL			13	11	2


### 5- Réalisation d'une route forestière – Avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- Par délibération du 3 mars 2023, la maîtrise d'œuvre de la route forestière située entre les massifs de Puy Capel et de Puy Garric à Calvinet, a été confiée à l'Office National des Forêts (ONF).
- que par délibération du 21 juillet 2023, les travaux ont été confiés à la Sarl SEGERIE.

Il présente l'avenant transmis par l'ONF qui fait apparaitre une plus-value de 5 940.00 € H.T. Monsieur Philippe CHABUT explique que lors du terrassement une quantité supplémentaire de matériaux a été nécessaire pour l'empierrement.

Une réunion sera organisée prochainement à ce sujet avec l'ONF.

RL AL PC B/E PP CP SU AD DS RH MA   
JMM CL

## 6-Vente de parcelles Commune de PUYCAPEL / Guy BOUQUIER

*Annule et remplace la délibération DE\_2022\_98, prise en séance du Conseil municipal du 16 décembre 2022*

Monsieur le Maire rappelle la décision prise en séance du 4 février 2022 de mise en vente du Presbytère de Mourjou, ainsi que la proposition de monsieur Guy BOUQUIER, d'acquisition de la parcelle section B n°554 appartenant à la commune, d'une superficie de 474 m².

Il indique que le nouveau bornage a été reçu en mairie le 24 novembre 2022. La nouvelle parcelle cadastrée section B n° 667 (issue de la réunion des anciennes parcelles cadastrées sections B n°336 et n°337) a été divisée en 3 nouvelles parcelles, à savoir : la parcelle section B n° 671 d'une superficie de 36 m², la parcelle section B n° 672 d'une superficie de 5 m² et la parcelle section B n° 673 d'une superficie de 643 m².

Il indique que lors de la réunion de bornage réalisée en présence de messieurs Guy BOUQUIER et Didier CANTAREL, ceux-ci se sont entendus :

-Sur la suppression de la servitude créée entre monsieur Joseph BOUQUIER, père de monsieur Guy BOUQUIER, et la commune de MOURJOU, suivant acte reçu par Maître DELLAC, le 26 août 2009.

-Sur la création de la servitude de passage sur les parcelles cadastrées section B n° 324 et n°325, appartenant à madame Marie Louise CANTAREL et monsieur Didier CANTAREL (fonds servant) et sur les parcelles cadastrées section B n° 552 et n°553 appartenant à monsieur Guy BOUQUIER (fonds servant) afin de desservir la parcelle cadastrée section B n°551 appartenant à la commune.

Ce droit de passage permettra l'accès et l'usage très occasionnel, afin d'accéder exclusivement à la parcelle cadastrée section B n° 551, pour l'entretien ou travaux liés au cimetière ou à l'église. Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur une bande de 3 mètres.

Le propriétaire du fonds dominant entretiendra à ses frais exclusifs le passage.

Ce passage devra être remis en état et aux frais exclusifs des entrepreneurs mandatés par la commune pour utiliser ce dit passage ou de la commune en sa qualité de bénéficiaire après usage.

L'utilisation de ce passage ne devra cependant pas apporter de nuisances au propriétaire du fonds servant par dégradation de son propre fonds ou par une circulation inappropriée à l'assiette de ce passage.

Monsieur le Maire propose d'acter la vente à monsieur Guy BOUQUIER des parcelles section B n°672 d'une superficie de 5 m² et section B n°554 d'une superficie de 474 m² au prix de 1 € du m², et de valider le nouveau tracé d'usage de la servitude tel que détaillé ci-dessus.

L'Office notarial HENRI/MANHES-BLONDEAU est désigné pour rédiger l'acte de vente.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, aux conditions indiquées.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

-ACCEPTÉ l'acquisition des parcelles proposées à la vente à Monsieur Guy BOUQUIER aux conditions ci-dessus indiquées.

-AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

DS  
MA

AD

JV

CP

PP/BE

PC

ALC

MLC

RV

JM

EL

Guy

## 7- QUESTIONS DIVERSES

### ***Aire Terrestre Educative (ATE)***

Monsieur Sébastien COUDERC présente le plan d'Aire terrestre éducative réalisé par les élèves de la commune. Cette présentation met en relief quelques contraintes à prendre en compte, à savoir :

- réaliser un sondage du terrain
- évacuer les remblais à remplacer par de la terre.

Une demande de devis sera réalisée pour : le sondage du terrain, l'estimation des quantités de remblais à enlever et de terre à rajouter.

Monsieur Sébastien COUDERC propose de se renseigner sur les possibilités de financement de l'ATE par l'Office français de la Biodiversité.

### ***Pompage La Ressegue***

Monsieur le Maire indique que la demande préalable de travaux pour réaliser le curage de la prise d'eau du Pont de Goudal sur la Ressegue, sous réserve que les modalités de réalisation prévues soient respectées (filtre à paille, intervention depuis le bord du cours, absence d'engins dans le lit), a été validée par la DDT.

### ***Auberge communale de Mourjou***

Madame Marthe LAVAISIERE indique que l'état des lieux de sortie de l'auberge communale de Mourjou est prévu le 4 novembre 2023. Les entretiens avec les repreneurs potentiels se poursuivent. A ce jour trois entretiens ont été réalisés.

### ***Reprise de la pharmacie à Calvinet***

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous a eu lieu avec madame Cécile CAUMON nouvelle pharmacienne et son époux. Ceux-ci ont fait part de leur souhait de délocaliser l'officine dans un endroit plus accessible.

La commune a formulé une proposition actuellement en cours d'examen par l'intéressée.

### ***Terres du Vernassal***

Madame Marthe LAVAISIERE rappelle à l'assemblée le refus de la SAFER de signer la promesse de vente aux conditions arrêtées par la commune.

Elle indique qu'il est donc nécessaire de choisir un mode de vente. Trois options sont possibles :

- Mandater un notaire pour réaliser la ou les ventes
- Confier la ou les ventes à la SAFER
- Réaliser les ventes en direct au moyen d'une annonce sur un site de vente en ligne et dans la presse locale.

Après discussion il est décidé que la commune réalisera les ventes en direct aux conditions tarifaires fixées à 10 000 € l'hectare, par délibération en date du 8 octobre 2022. Madame Marthe LAVAISIERE est désignée référente pour ce dossier.

### ***Projet de création d'une nouvelle école***

Une rencontre s'est déroulée le 20 octobre, sur le terrain avec les trois cabinets d'architectes retenus suite à l'organisation du concours d'architectes. Les projets seront déposés de manière anonyme au plus tard le 19 décembre 2023.

La Commission d'Appel d'Offres se réunira ensuite le 19 janvier 2024 pour choisir un des projets.

ML AL PC BE PP CP SV AD DS RY MA  
JML CL

**Aménagement du secteur communal du Colombier**

Monsieur le Maire indique que la date de réception des travaux est fixée au 04 décembre 2023. L'heure reste à déterminer.

La prochaine séance du Conseil municipal sera fixée ultérieurement.

La séance est levée à 23h15



A collection of approximately 15 handwritten signatures in blue and black ink, arranged in a loose, scattered pattern across the lower half of the page. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. Some signatures appear to be in blue ink, while others are in black ink. The overall arrangement is non-linear and does not form a specific grid or sequence.



